

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2024ARR033

Le Maire de la Commune de SOLIGNAC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 ;

Vu le 4ème alinéa du Chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 (modifiée);

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Stéphane PÉCHER, conseiller municipal.

ARRETE,

Article 1 : Monsieur Stéphane PÉCHER assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions d'officier d'état civil, le 4 mai 2024 pour la célébration d'un mariage.

Article 2 : Amplification du présent arrêté à

- Monsieur le Préfet de la République de la Haute-Vienne
- Monsieur le Procureur de la République de la Haute-Vienne

SOLIGNAC,
Le 12 avril 2024

Le Maire,


Alexandre PORTHEAULT

Notifié à l'intéressé le 12
avril 2024



Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire, compte tenu de la
transmission en Préfecture le 12/04/2024
Et la publication le 12/04/2024

Le Maire,
A.Portheault

